



CONVENTION DE PARTENARIAT POC « L'électricité dessine mon quartier » Lille Métropole Capitale Mondiale du Design 2020

Entre :

La Ville de Lys Lez Lannoy,

Représentée par **Monsieur Charles Alexandre PROKOPOWICZ**, Maire,
désignée ci-après par **la Ville de Lys Lez Lannoy**

Et

Enedis, Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 270 037 000 euros, dont le siège social est Tour Enedis – 34 place des Corolles 952079 Paris La Défense, immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le numéro 444 608 442,

Représentée par **Monsieur Stéphane LAIGNEZ**, Délégué Territorial Grand-Lille, faisant élection de domicile au 174, Avenue de la République – 59110 LA MADELEINE, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délégation de pouvoirs de Monsieur Thierry PAGES, Directeur Régional Nord Pas de Calais,

désignée ci-après par **Enedis**, d'autre part,

Les entités visées ci-dessus étant, au sein des présentes, collectivement désignées par « les Parties »

APRÈS AVOIR EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Préambule :

Dans le cadre de Lille Métropole Capitale Mondiale du Design, **Enedis** a lancé un appel à projets « L'électricité dessine mon quartier », relatif au parcours urbain autour du design et de l'intégration d'ouvrages de distribution publique d'électricité dans l'environnement

La Ville de Lys Lez Lannoy est attachée à offrir un cadre de vie de qualité à ses habitants et s'est engagée dans un programme de valorisation de son patrimoine. A ce titre, l'intégration harmonieuse du mobilier urbain et des divers équipements publics dans l'espace urbain contribue à la réalisation de cet objectif. Cette intégration est source de projets pédagogiques voir artistiques

Enedis, dans le cadre de sa mission de service public de distribution d'électricité, accorde une grande importance à la qualité de la fourniture de l'énergie tout en étant attentive à l'impact environnemental de ses ouvrages

La ville de Lys Lez Lannoy et **Enedis** s'associent dans une démarche de valorisation du patrimoine électrique de la ville. Cette collaboration s'attache à associer les habitants du quartier au projet qui se veut artistique, culturel et éducatif

Enedis est un acteur majeur de la transition énergétique. L'opération est l'occasion d'y sensibiliser les habitants et les visiteurs.

Enedis partage ainsi avec la **Ville de Lys Lez Lannoy** la volonté d'intégrer au mieux les ouvrages électriques dans l'environnement et souhaite répondre favorablement à la demande de partenariat de la ville d'habillage d'un poste électrique au moyen d'une fresque murale, dans le respect des règles de sécurité électrique et d'accessibilité des ouvrages

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

Dans le cadre de l'évènement Lille Métropole Capitale Mondiale du design 2020, **Enedis** présente un POC (Proof Of Concept), réalisation ayant pour vocation de montrer la faisabilité d'un procédé ou d'une innovation, construit sur la base d'un partenariat avec différentes villes de la Métropole. Ce POC embarque l'embellissement artistique d'un poste de distribution public, porté par la commune, et la mise en ligne des différentes œuvres réalisées sur un site internet dédié, dont le développement est assuré par **Enedis**

La présente convention s'inscrit également dans une volonté commune de valorisation du patrimoine public, de pédagogie autour de la prévention des risques électriques et de mobilisation du tissu local notamment artistique

Elle prévoit l'habillage par une fresque murale d'une façade du poste de distribution publique d'électricité dont la localisation est rue Jean Moulin à Lys-lez-Lannoy

Tout autre projet de revalorisation de postes de distribution d'électricité fera l'objet d'une autre convention

Article 2 – Engagement d'Enedis

Enedis valide les modalités de préparation du support et l'habillage prévu sur ces postes de distribution publique d'électricité, notamment au regard des normes techniques et des obligations liées à la prévention des risques électriques et à la pérennité de cet ouvrage

Une fois réalisée, la fresque ne pourra être modifiée par l'une des parties à la présente convention sans l'accord de l'autre partie

Enedis participe à ce projet à travers le développement du site internet dédié recensant et valorisant les œuvres finalisées et en apportant une contribution financière de **2250 euros TTC** versée à **la ville de Lys Lez Lannoy**. Le versement se fera sur présentation d'un appel de fonds

Enedis s'engage à valoriser l'œuvre réalisée par sa mise en ligne sur le site internet dédié (photos, texte d'accompagnement...)

Article 3 – Engagement de la Ville de Lys Lez Lannoy

La Ville de Lys Lez Lannoy, maître d'ouvrage de ce projet, s'engage à ce que soient respectées, dans le cadre de la mise en œuvre des travaux d'habillage, les prescriptions techniques indiquées par **Enedis**

La Ville de Lys Lez Lannoy est garante de la maintenance de ces œuvres en cas de bris, de déformation ou d'altération pour une durée de 5 ans. Si cela s'avérait nécessaire, elle assurera les coûts de restauration ou de réalisation de ces œuvres si elles étaient détruites ou détériorées.

La Ville de Lys Lez Lannoy autorise la pose d'une plaque sur le poste rénové indiquant la participation d'**Enedis** à ce projet, le logo de « Lille Métropole Capitale Mondiale du design 2020 » et affichant les liens (Q/R Code...) permettant de consulter et télécharger le site internet dédié.

Enedis prendra en charge la réalisation de cette plaque

La Ville de Lys Lez Lannoy participera à la rédaction ou à la validation du texte d'accompagnement de l'œuvre une fois en ligne sur le site internet dédié

Article 4 – Communication

La Ville de Lys Lez Lannoy s'engage à communiquer sur ce partenariat avec **Enedis** en respectant la charte graphique et les supports de communication (logo notamment) fournis par **Enedis**.

La Ville de Lys Lez Lannoy autorise **Enedis** à mettre en ligne des photos de l'œuvre réalisée sur le site internet dédié qu'elle a développé dans le cadre du POC de l'évènement « Lille Capitale Mondiale du Design »

Enedis se réserve le droit de communiquer, sous les formes qui lui conviendront, sur son soutien à ce projet et sur la présente convention.

Enedis assure le développement du système d'information associé au POC (lecture Q/R code, site internet, site internet dédié...)

Article 5 – Suivi et durée de la convention

La présente convention est signée pour une durée de cinq ans, à compter de la date de signature de la présente convention

Article 6 – Litige

Les parties s'engagent à mettre en œuvre tous moyens pour la résolution amiable de tout différend.

En cas d'échec, tout litige concernant l'interprétation ou l'exécution de la présente convention relèvera du tribunal administratif de Lille.

Fait en deux exemplaires à Lys Lez Lannoy, le 12 mars 2021

**Pour Enedis,
Le Délégué Territorial**

Stéphane LAIGNEZ


**Pour la ville de Lys Lez Lannoy,
Le Maire**

Charles Alexandre PROKOPOWICZ